

Gestion des déchets pendant la crise du Covid-19

La collecte et le traitement des déchets sont considérés comme des services essentiels. Ils permettent de garantir la salubrité publique. La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud suit au fur et à mesure les directives gouvernementales en maintenant la continuité du service tout en garantissant la sécurité sanitaire des agents et des usagers.

Face à cette crise, le service est réduit. Nous invitons les usagers du Pays Bigouden Sud à faire preuve de responsabilité, de civisme en suivant les règles mises en place pour le respect de l'environnement et surtout des agents qui poursuivent leur mission dans des conditions difficiles.

Collecte des ordures ménagères MAINTENUE

Le rythme d'un passage toutes les deux semaines ne changera pas jusqu'à nouvel ordre.

Les équipes de collecte fonctionnent en effectifs réduits pour limiter les risques.

- Les équipes sont composées d'un chauffeur et d'un rippeur par camion au lieu d'un chauffeur et de deux rippeurs en fonctionnement normal afin de maintenir une distance de sécurité d'un mètre entre deux agents à l'intérieur des cabines.
- Pour garantir la continuité du service, des équipes sont confinées à leur domicile dans le but de pallier toute absence d'agents qui seraient contaminés et mis en quatorzaine.

Le service fonctionnant en effectifs réduits, il est souhaitable de limiter sa production de déchets (des solutions pour limiter la production de déchets sont disponibles ci-après).

Collecte des déchets recyclables SUSPENDUE

Suspension à partir du 21 mars. Aucun bac jaune ne sera collecté à partir de cette date.

Le centre de tri de Fouesnant qui accueille les déchets recyclables du pays bigouden sud, suspend son activité à compter du vendredi 20 mars 2020. Ses effectifs sont trop réduits pour assurer la continuité du service.

Pour des raisons de sécurité, la CCPBS a comme unique solution de suspendre la collecte des bacs jaunes. Le stockage des déchets recyclables entraînant de forts risques d'incendies.

Quelle solution pour les déchets recyclables ?

- Limiter sa production de déchets (**solutions disponibles ci-après**).
- Stocker ses déchets recyclables dans la mesure du possible et le plus longtemps possible.
- **Uniquement s'il n'y a pas d'autres solutions**, mettre le carton, le papier dans le bac à ordures ménagères sans le faire déborder.
- **Ne mettez jamais de mouchoirs, masques, gants usagers dans les bacs jaunes.**
- Ne pas utiliser les points d'apport volontaire en solution alternative.
- Ne pas recourir aux dépôts sauvages sous peine de sanctions (amende de 135 €).

Dépôt du verre AUTORISÉ

- Le service est maintenu.
- Le dépôt sauvage au pied des colonnes semi enterrées est interdit.
- Les bacs à ordures ménagères contenant du verre ne seront pas ramassés.

Déchèteries FERMÉES

Les déchèteries sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Stocker au maximum les déchets encombrants et le textile usager. Une fois la crise passée, les ressourceries, déchèteries pourront récupérer chaises, meubles... afin de les recycler. Tout dépôt sauvage sera sanctionné. Une surveillance des sites a été mise en place.

Comment réduire ses déchets

- **Pratiquer le compostage**

Déposer dans le composteur les déchets d'origine alimentaire (hors viande et poisson), les épiluchures de fruits et légumes, les restes de repas (uniquement légumes), le marc de café, filtre, essuie-tout, les imprimés, les journaux, rouleaux de papier toilettes.

http://guidecomposteurpailleur.infini.fr/spip.php?article28&fbclid=IwAR2XUZm77UXwMn_L1HMrtuj9Ov_ROoG80brx0SHPTK3DtrU80nWKYZADBOg

Si vous ne possédez pas de composteur, vous pouvez le fabriquer à partir de caquettes en bois ou simplement déposer les déchets au fond du jardin. Le seul impératif est que le tas de déchets repose directement sur le sol. C'est une idée d'activité à faire avec des enfants. (<https://www.detentejardin.com/amenagements/comment-fabriquer-son-composteur-en-bois-en-7-etapes-9269>)

- **Pratiquer le paillage**

Les tontes de pelouse peuvent être déposées en tas pour sécher à l'air libre. La matière se dégradera progressivement

Si vous possédez un broyeur à végétaux, faire du broyat à déposer au pied des plantations.

- **Réduire ses emballages**

Acheter les produits en vrac. Boire l'eau du robinet pour éviter de jeter des bouteilles en plastique. Compacter les "tetra pak". Utiliser des produits réutilisables. Prendre ses propres sacs pour faire les courses...

- **Limiter le gaspillage alimentaire**

La situation peut amener à acheter plus de produits frais que nécessaire. Pour rappel, il n'y a pas de risque de pénurie. Les magasins sont approvisionnés normalement. Acheter en quantité nécessaire. Faire attention aux dates limites de consommation. Cuisiner les restes. Congeler si nécessaire.

Pour toute information appeler le 02 98 87 80 58.